



AMBIANCES THERMIQUES

DEFINITION

L'exposition des travailleurs à des températures très chaudes ou très froide n'est pas sans conséquences sur la sécurité, cela doit amener l'employeur à évaluer les risques associés aux ambiances thermiques.

EFFETS SUR LA SANTE

➤ Fortes chaleurs

Les effets d'une exposition prolongée à de fortes chaleurs peuvent avoir des conséquences particulièrement graves sur la santé. On parle de forte chaleur quand la température est supérieure à 30°C. L'exposition à ces chaleurs fait partie des déclarations que doit faire l'employeur tous les ans.

Les conséquences sont, des coups de chaleur, insolation, déshydratation, syncope, grosse fatigue, mais aussi trouble de la fréquence cardiaque, hypotension.

➤ Exposition au froid

Que l'exposition au froid soit naturel, ou artificielle, les risques sont aggravés si la durée d'exposition est prolongée. On parle d'exposition au froid lorsque la température est inférieure à 15°C.

Les personnes exposées au froid développent des phénomènes de cryopathie, généralement de type gelures, engelures, coloration violacée des extrémités, et parfois hypothermie.

Les conséquences sont une perte de dextérité, rhumatismes et arthroses voient leurs douleurs augmenter, mais des troubles cardiaques ne sont pas exclus, par vasoconstriction.

Le froid augmente les risques de coupures non ressentie par endormissement du tissu cutané par le froid, mais également des troubles musculo-squelettiques.



Que dit la loi

Article R.4213-7 **Code du travail**

Les équipements et caractéristiques des locaux de travail sont conçus de manière à permettre l'adaptation de la température à l'organisme humain pendant le temps de travail, compte tenu des méthodes de travail et des contraintes physiques supportées par les travailleurs.

Article R.4213-8

Les équipements et caractéristiques des locaux annexes aux locaux de travail, notamment des locaux sanitaires, de restauration et médicaux, sont conçus de manière à permettre l'adaptation de la température à la destination spécifique de ces locaux.

LES CLEFS DE LA PREVENTION

Travail à la chaleur

- ✓ Eviter les cadences élevées, efforts physiques importants
- ✓ Ventiler ou climatiser les locaux
- ✓ Renouveler l'air afin d'éviter la condensation, les odeurs désagréables, et l'élévation de la température
- ✓ Isoler les sources de chaleur
- ✓ Installer des écrans absorbants entre source de chaleur et travailleur
- ✓ Fournir des EPI appropriés
- ✓ Mettre des boissons fraîches et eau potable à disposition
- ✓ Porter des vêtements ample, léger et clair

Travail au froid

- ✓ Eviter les expositions prolongées
- ✓ Procéder à une isolation thermique des locaux
- ✓ Chauffer ou climatiser les locaux
- ✓ Fournir des EPI appropriés
- ✓ Mettre des boissons chaudes et eau potable à disposition
- ✓ Porter des vêtements chauds, s'hydrater
- ✓ Eviter les situations de travail seul
- ✓ Accorder des pauses en atmosphère chauffée